
Séance du 17 juin 2025

N° 2025.05.02**Objet : COMMANDE PUBLIQUE – Consultation pour un Marché Global de Performance (intégrant conception, réalisation et maintenance) relatif à la construction d'un restaurant scolaire neuf**

Date de Convocation Le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le onze juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 11 juin 2025

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
En exercice : 23 M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD, Mme Katia PREVOST,
M. Alain JAOUEN, Maires-adjoints,
Présents : 15 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON,
M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON,
Absents : 03 Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Katia CHAUVET et M. Hervé CALAS,
Conseillers Municipaux.

Représentés : 05

Votants : 20

Pouvoirs :

Mme Guylène BIGOT à M. Laurent RICHARD,
Mme Bénédicte BEYENS à Mme Sandrine PERROUD,
M. Alain SALMON à M. Hervé CALAS,
M. Dominique GALLOT à Mme Martine DELIGEON,
Mme Christelle ROMEO à M. Philippe BEAUVAIS.

Absents excusés : Mme Cécile LE TELLIER, Mme Karine WITTMANN-TENEZE
et Mme Silvia GOHIER-VALERIoT.

Secrétaire de séance : M. Alain JAOUEN

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 17 décembre 2024, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation relative à un marché de conception-réalisation pour la construction d'un restaurant scolaire de la ville de Monts.

En effet, la collectivité s'est engagée durant ce mandat en faveur du cadre de vie des Montois notamment en améliorant les bâtiments communaux. Ont pu ainsi être menés en 2024 la réfection des sols du Gymnase de Bois Foucher (grande salle et salle parquet) ainsi que le rétablissement de l'étanchéité de la toiture du Gymnase des Hautes Varennes.

Concernant la restauration scolaire, l'équipe municipale a constaté plusieurs points qui mériteraient une amélioration :

- Sécurisation. Le site actuel nécessite que les enfants sortent de l'école pour s'y rendre. En effet les salles de restauration de l'équipement actuel sont localisées en dehors de l'enceinte scolaire.
- Conditions de travail des personnels municipaux. Les équipes du restaurant scolaire communal produisent chaque jour sur site 800 repas consommés le jour même par les élèves, le personnel enseignant et les agents encadrant. Or le site actuel ancien ne présente pas les fonctionnalités optimums dans son agencement pour une praticité d'exécution.
- Sobriété énergétique. L'ancienneté du bâtiment actuel en fait un fort consommateur énergétique.

Face à ces trois enjeux Monsieur Le Maire propose la construction d'un nouveau restaurant (unité de production et salles de restauration) dotées de panneaux solaires et de positionner ce nouvel équipement de façon à l'intégrer dans l'enceinte du groupe scolaire Beaumer/Curie. Le coût estimatif global de ce projet s'élève à 2.300.000 € HT.

Compte-tenu du souhait d'intégrer au marché la maintenance de l'équipement sur 4 ans, Monsieur Le Maire propose de recourir à un marché global de performance au lieu d'un marché de conception-réalisation prévu initialement.

En effet, le marché global de performance permet à l'acheteur d'associer l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations (de travaux, de fournitures ou de services), afin de remplir des objectifs chiffrés de performance mais encourage également une meilleure collaboration entre les différents acteurs du projet, en réunissant concepteurs, entrepreneurs, opérateurs et mainteneurs dès le départ.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2171-3 relatif au marché global de performance ;

Vu la délibération n°2024.10.04 en date du 17 décembre 2024 relative à la consultation pour un marché de conception-réalisation relatif à la construction d'un restaurant scolaire via des structures modulaires neuves ;

Considérant le souhait municipal d'amélioration du cadre de vie de tous les montois ;

Considérant que l'estimation prévisionnelle de cette construction est de 2.300.000 € HT ;

Considérant la nécessité que ce marché de conception-réalisation soit modifier en marché global de performance, intégrant la conception, la réalisation et la maintenance du bâtiment pour une durée de 4 ans ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

- **D'abroger** la délibération n°2024.10.04 en date du 17 décembre 2024 relative à la consultation pour un marché de conception-réalisation relatif à la construction d'un restaurant scolaire via des structures modulaires neuves ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à un marché global de performance, pour la construction d'un restaurant scolaire de la ville de Monts ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à celui-ci dont les modifications en cours d'exécution ;
- **De dire** que la somme nécessaire à la réalisation de ce projet de construction est inscrite au budget 2025 ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Alain JAOUEN**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

